

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

**AO-615** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* ». L'objet de ce règlement vise à revoir certaines règles régissant le déroulement de la période de questions des citoyens lors des séances du conseil;

**AO-616** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les articles 8.20 à 8.27.1 relatifs aux espaces de stationnement tarifés dans l'arrondissement;

**AO-617** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier la date d'échéance de la période de gratuité et le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille;

**AO-618** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur et des avenues Champagneur et Bloomfield entre les avenues Van Horne et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 12 juillet 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate